

déjà autorisées, et maintenir la production de matériaux au niveau actuellement autorisé de 250 000 tonnes de sable par an. Une augmentation ultérieure de ce tonnage devra être subordonnée d'une part à la réalisation concrète d'une voie interne entre l'usine de traitement et la sortie Sud-Est nouvelle, et d'autre part à la présentation d'une étude sur l'impact de cette augmentation sur l'installation de traitement de Vallabrix et son environnement.

Je formule également les RECOMMANDATIONS suivantes:

- Réexaminer, en concertation avec les acteurs concernés: services de l'Etat, Conseil Général, communes, associations, représentants des transporteurs, le schéma des transports de matériaux sur les voies publiques, afin de parvenir à définir les itinéraires les moins dommageables en termes de sécurité et de nuisances et envisager toutes solutions d'amélioration.

- Prise d'un engagement formel de la part de l'entreprise d'effectuer l'entretien de tous les ouvrages de rétention des eaux pluviales pour leur garantir une efficacité permanente.

- Conclure un accord entre l'entreprise et les communes de Saint Victor des Oules, La Capelle et Masmolène et Saint Hippolyte de Montaigu, au sujet de la réparation par l'exploitant des dégâts causés à la voie communale d'accès à la RD 982 à partir de la sortie Sud-est de la carrière, par les camions de matériaux provenant de celle-ci.

- Prendre toutes dispositions pour lutter contre l'impact sonore de la nouvelle zone d'exploitation, notamment en ce qui concerne l'extraction des quartzites et l'unité mobile de concassage. Plus généralement, réaliser des contrôles réguliers des émissions de poussière et des niveaux sonores, afin de procéder à des mesures correctives en cas de besoin.

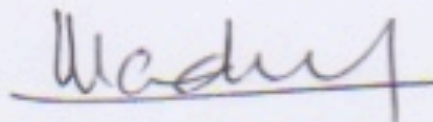
- Prévoir le démantèlement de l'usine de traitement en fin d'exploitation.

- Améliorer, pour des raisons de sécurité, les dispositifs de signalisation et de protection (panneaux, clôtures) de la carrière à ses abords.

\*\*\*\*\*

Fait à Villeneuve-lez-Avignon, le 13 mars 2009.

Le Commissaire-enquêteur,



Philippe NADAUD